

Déclaration en matière de durabilité – Non-considération des PAI

Pour l'instant, Luxcellence Management Company S.A. (ci-après « Luxcellence ») ne prend pas compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Conformément à l'article 4, point I b), du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), la principale raison pour laquelle les décisions d'investissement ne prennent pas en considération les incidences négatives sur les facteurs de durabilité au niveau de l'entreprise est le manque d'informations et de données supplémentaires disponibles pour évaluer de façon adéquate les principales incidences négatives.

Outre le fait que Luxcellence délègue la gestion du portefeuille aux gestionnaires de portefeuille (ci-après les « Gestionnaire(s) »), les Gestionnaires sont responsables de la prise en compte de l'impact négatif principal sur la durabilité (« PASI ») de leur décision d'investissement sur les facteurs de durabilité. La prise en compte du PASI dépend des spécificités du fonds concerné et de son Gestionnaire.

Les Gestionnaires pourraient donc décider de ne pas prendre en considération les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité pour leurs fonds respectifs. Cet impact ne semble pas pertinent et, en outre, comme indiqué ci-dessus, il y a un manque de données disponibles sur le marché permettant de déterminer et de pondérer ces incidences négatives sur la durabilité.

Si la qualité des données est suffisante, Luxcellence reconnaît que les Gestionnaires peuvent revoir leur position actuelle et planifier toute mise en œuvre afin de prendre en compte les principaux impacts négatifs sur la durabilité des investissements.

De plus amples informations peuvent être obtenues, le cas échéant, dans le prospectus du fonds concerné et/ou sur le site internet du Gestionnaire concerné.